Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE BUDGET 2000 DE L'ETAT DE VAUD

Le déficit 2000 au niveau de 1999

Le 30 septembre 1999, le Conseil d'État a présenté son projet de budget 2000 qui se solde par un déficit de 391 millions, soit 9 millions de moins qu'en 1999. Le total des charges s'élève à 5,2 milliards contre 5,0 milliards au budget 1999. Les revenus se montent à 4,8 milliards, soit 200 millions de plus qu'en 1999. Les mesures prises, en particulier lors de la Table ronde, et l'augmentation des recettes fiscales permettent de contenir le déficit en dessous de 400 millions.

L'élaboration du budget 2000 a subi les contraintes des négociations antérieures avec les partenaires de l'État: convention salariale 1999-2000, accord avec les communes vaudoises et Table ronde. L'innovation se situe au niveau de l'approche budgétaire adoptée par le Conseil d'État: une mesure probabiliste sur les charges en personnel a été intégrée afin de réduire les écarts systématiquement observés entre le budget et les comptes. C'est ainsi que pour la première fois, une réduction de 12 millions sur les charges en personnel a été effectuée afin d'anticiper les variations des effectifs observées en cours d'année (départs, vacances de postes, etc.)

Le déficit, 391 millions, est très proche du résultat budgétisé pour 1999. L'écart entre le total des charges 1999 et 2000 se monte à 200 millions. Il s'explique pour l'essentiel par l'évolution des besoins dans les secteurs de la santé, du social et de l'enseignement. L'augmentation de 4,4 % observée sur le total des revenus est due principalement à une croissance des recettes fiscales de l'ordre de 5%. L'avancement de la taxation 1999-2000 et de la facturation 1999 laisse en effet présager une croissance des revenus d'impôts, signe d'une reprise conjoncturelle.

Les investissements prévus pour l'année 2000 se montent à 203 millions, y compris 2 millions prévus pour le plan de relance de la Confédération. Pour s'assurer que les montants des investissements initialement prévus soient effectivement injectés dans

l'économie cantonale, le Conseil d'État dispose de deux volants de réserve de 30 et 20 millions. Ceux-ci lui permettront d'engager sans délai des travaux dans l'éventualité où les autres projets inscrits seraient retardés.

Les projections financières démontrent que, grâce à la mise en ?uvre des mesures Table ronde, notamment celles concernant la loi d'impôt harmonisée, ainsi qu'à l'augmentation des recettes fiscales dues à la reprise économique, le petit équilibre pourrait être atteint en 2001. Toutefois, les mêmes projections indiquent que, en 2002 et 2003, en raison de l'évolution démographique (davantage de jeunes en âge de scolarité, vieillissement de la population), la situation se péjore. Les efforts d'économies devront donc être poursuivis.

Sur la base de ces nouvelles projections financières, le Conseil d'État poursuit ses travaux en vue de présenter une planification financière au cours du premier semestre 2000.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 septembre 1999

M. Charles Favre, chef du Département des finances 021) 316 20 01 M. Patrick Mariller, chef du Service des finances (021)316 25 31

budg2000